

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE FRET

EM2C PROMOTION AMENAGEMENT
COLOMBIER-SAUGNIEU (69)

Évaluation des incidences Natura 2000



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
30/06/2022	1	Création du document

TABLE DES MATIERES

I.	Description du contexte.....	4
I.1.	Description des Natura 2000 à proximité	4
I.1.1	FR8201785 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage »	4
I.1.2	FR8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon »	5
I.1.3	FR8201653 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône »	6
I.1.4	FR8201727 « L'Isle Crémieu »	7
I.2.	Qualité et importance	8
I.2.1	FR8201785 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage »	8
I.2.2	FR8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon »	8
I.2.3	FR8201653 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône »	9
I.2.4	FR8201727 « L'Isle Crémieu »	9
I.3.	Vulnérabilité des sites	10
I.3.1	FR8201785 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage »	10
I.3.2	FR8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon »	11
I.3.3	FR8201653 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône »	11
I.3.4	FR8201727 « L'Isle Crémieu »	11
II.	Analyse des incidences indirectes sur les habitats, la faune et la flore.....	13
II.1.	Incidences liées aux rejets aqueux	13
II.2.	Incidences liées au trafic.....	13
II.3.	Incidences liées aux rejets atmosphériques	14
II.4.	Incidences liées aux émissions sonores.....	14
III.	Analyse des incidences directes sur les habitats, la faune et la flore	15
IV.	Conclusion de l'évaluation des incidences Natura 2000	15

I. DESCRIPTION DU CONTEXTE

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, appelée plus généralement Directive Oiseaux, prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen ;
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée Directive Habitats.

Ce réseau est constitué de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentant des enjeux au niveau des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage en application de la Directive Habitats, ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) présentant des enjeux au niveau de l'avifaune en application de la Directive Oiseaux. La constitution de ce réseau vise ainsi à la conservation à long terme d'espèces de faune et de flore sauvages et d'habitats naturels de l'Union Européenne.

L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité du site dans sa configuration future portera atteinte à la conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site.

I.1. DESCRIPTION DES NATURA 2000 A PROXIMITE

Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont les suivants :

- ZSC - FR8201785 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage », à environ 12 km au plus proche au nord du site,
- ZSC - FR8201638 « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon », à environ 12 km au plus proche au nord du site,
- ZSC - FR8201653 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône », à environ 12 km au plus proche au nord du site,
- ZSC - FR8201727 « L'Isle Crémieu », à environ 7,4 km à l'ouest du site.

Les habitats et espèces remarquables ayant justifiés de la désignation de ces sites sont présentés dans les chapitres suivants.

I.1.1 FR8201785 « PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE »

Le site se situe à cheval entre le département du Rhône (69%) et l'Ain (31%) et s'étend sur une superficie de 2 849 hectares. Il présente une altitude moyenne de 174 m et est en totalité continental. Il comporte une grande diversité d'habitats, répartie comme suit :

Type d'habitat	Pourcentage d'occupation
Forêts caducifoliées	30%
Autres terres arables	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	15%
Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2%
Prairies améliorées	1%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1%

Tableau 1. Répartition des habitats au sein du site FR8201785

Il abrite :

- 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires :
 - Des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi;
 - Des pelouses calcaires de sables xériques ;
 - Des marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae ;
 - Des forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).
- 17 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 4 espèces d'invertébrés, 7 espèces de poissons, 1 espèce de reptile, 1 espèce de plante (le Fluteau nageant) et 5 espèces de mammifères.

L'île de Miribel-Jonage, située en zone péri-urbaine au nord-est de l'agglomération lyonnaise, constitue une entité artificielle, délimitée par deux canaux :

- au nord : le canal de Miribel créé en 1850 pour la navigation (activité disparue) ;
- au sud : le canal de Jonage créé en 1900 pour la production hydro-électrique.

Ces aménagements ont fortement modifié la nature du site, qui était l'un des plus grands bassins de tressage de la vallée du Rhône (existence de dizaines d'îles instables).

I.1.2 FR8201638 « MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE, DE JONS A ANTHON »

Le site se situe à cheval entre le département du Rhône (7%), l'Isère (6%) et l'Ain (87%) et s'étend sur une superficie de 384 hectares. Il présente une altitude moyenne de 184m et est en totalité continental.

Il comporte plusieurs habitats, répartis comme suit :

Type d'habitat	Pourcentage d'occupation
Forêts caducifoliées	60%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	32%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Pelouses sèches, Steppes	3%

Tableau 2. Répartition des habitats au sein du site FR8201638

Il abrite :

- 7 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ;
- 9 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 2 espèces d'invertébrés, 2 espèces d'amphibiens, 2 espèces de poissons, 2 espèces de mammifères et une espèce de plante (le Fluteau nageant).

Il s'agit d'un complexe de lînes et de forêts alluviales.

I.1.3 FR8201653 « BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHONE »

Le site se situe en majorité dans le département de l'Ain (97%) et dans l'Isère à hauteur de 3% de sa superficie. Il s'étend sur 3 409 ha au total. Il présente une altitude moyenne de 213 m et est en totalité continental.

Il comporte plusieurs types d'habitats, répartis comme suit :

Type d'habitat	Pourcentage d'occupation
Forêts caducifoliées	61%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	19%
Pelouses sèches, Steppes	12%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8%

Tableau 3. Répartition des habitats au sein du site FR8201785

Il abrite :

- Plusieurs habitats d'intérêt communautaires dont 2 prioritaires :
 - Des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ;
 - Des forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion.
- 13 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 3 espèces d'invertébrés, 4 espèces de poissons, 4 espèces de mammifères, une espèce de reptile et une espèce de plante (le Fluteau nageant).

Les 48 derniers kilomètres de la rivière d'Ain constituent l'un des corridors fluviaux d'envergure les mieux préservés de France et aboutissent à un vaste delta naturel à sa confluence avec le Rhône.

Ce delta de 670 ha, sans doute un des derniers deltas de confluence naturels et actifs d'Europe, a pu être qualifié par les géomorphologues de "musée des formes" tant les cours fossiles de l'Ain et de ses lînes sont encore lisibles dans la morphologie du site actuel et marquent les déplacements successifs de la rivière depuis le XIII^{ème} siècle.

I.1.4 FR8201727 « L'ISLE CREMIEU »

Le site classé en ZSC par arrêté du 20 novembre 2014 s'étend sur une superficie de 13 632 ha, en totalité dans le département de l'Isère.

Il est composé des grands types d'habitats suivants :

Type d'habitat	Pourcentage d'occupation
Forêts caducifoliées	31%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25%
Pelouses sèches, Steppes	14%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	4%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	15%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	3%
Autres terres arables	3%
Prairies améliorées	1%

Tableau 4. Répartition des habitats au sein du site FR8201785

Il abrite :

- 33 habitats d'intérêt communautaire, dont 8 prioritaires :
 - Des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi;
 - Des pelouses calcaires de sables xériques ;
 - Des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) ;
 - Des marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae ;
 - Des sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) ;
 - Des pavements calcaires ;
 - Des forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ;
 - Des forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion.
- 34 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 13 espèces d'invertébrés et 12 espèces de mammifères.

Ce site que l'on appelle la petite île Crémieu ou Isle Crémieu est situé dans la partie Nord du triangle formé par le plateau de Crémieu en Isère. On y trouve successivement d'épaisses couches calcaires formant les belles falaises du nord-ouest, une alternance sur le plateau de strates marneuses et calcaires jurassiques. La région a été fortement affectée par les glaciations qui y ont laissé des traces très nettes : nombreux dépôts morainiques, tourbières d'origine glaciaire. Entre le 16ème et le 18ème siècle, les moines ont créé de nombreux étangs sur les petits cours d'eau.

I.2. QUALITE ET IMPORTANCE

I.2.1 FR8201785 « PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE »

Un enjeu majeur de ce site est de concilier les multiples fonctions qui s'y rattachent : loisirs, nature, ressource en eau etc.

Ce site est exceptionnel car il abrite encore de rares milieux témoins de ce qu'était le fleuve naturel avant son aménagement.

Le canal de Miribel, simplement bordé d'enrochements, a retrouvé au cours des décennies une physionomie diversifiée favorable à un grand nombre d'espèces piscicoles.

La directive Habitats n'intéresse qu'une partie du site : il s'agit notamment des forêts de bords de rivières et les milieux humides associés au Rhône. Quelques prairies sèches à orchidées sont aussi d'intérêt communautaire.

L'habitat linéaire 3260 "Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion", bien que couvrant une surface assez limitée (inférieure à 5 ha), présente un réel intérêt (présence de plantes rares et habitat d'espèces à forte valeur patrimoniale). A ce titre, la conservation de cet habitat 3260 est jugée prioritaire à l'échelle de ce site par le document d'objectifs.

Le site abrite toute une faune visée par la directive Habitats dont six espèces de poissons et le Castor qui trouvent ici les conditions favorables à leur existence. Un inventaire des chiroptères du Grand Parc Miribel Jonage réalisé par la FRAPNA Rhône (rapport de décembre 2013) a montré la présence certaine de trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers. La présence de la Cistude d'Europe (1220) a également été confirmée récemment (2011).

Le Flûteau nageant, espèce végétale d'intérêt communautaire, n'a pas été revu dans le cadre de l'établissement du document d'objectifs du site. Cependant cette espèce est " potentielle " sur ce site.

I.2.2 FR8201638 « MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE, DE JONS A ANTHON »

Ces "lônes", "rizes", "brotteaux" ou "côtières" présentent un intérêt scientifique depuis longtemps reconnu en tant qu'écosystème abritant des espèces remarquables ou comme éléments caractéristiques d'une géomorphologie liée à une dynamique fluviale.

Ainsi les rizes, ruisseaux résurgents de la nappe phréatique, ne trouvent leurs équivalents en France que dans la plaine rhénane. Les zones inondables riveraines du fleuve sont le support d'associations végétales hydrophiles dont la ripisylve, ou forêt alluviale, constitue l'élément principal.

Contigus à ces zones humides, les terrains alluviaux d'origine fluvio-glaciaire contribuent à enrichir écologiquement ces milieux en favorisant une végétation xérophile (adaptée à la sécheresse) donnant au paysage de ces brotteaux un faciès de steppe opposé au précédent.

De cette juxtaposition découle tout l'attrait de ces zones naturelles qui sont perçues par le public comme des lieux où la nature conserve ses droits et qui sont à ce titre largement fréquentées à la belle saison. Leur intérêt social n'est donc pas en reste.

De par leur situation géographique, elles sont de plus d'un intérêt majeur pour la bonne conservation des réserves aquifères potentielles de l'agglomération lyonnaise.

Parfois en contradiction avec ces vocations prioritaires, des activités économiques et touristiques se développent sur certains secteurs : agriculture intensive (maïs), extraction de granulats, golf, camping, pompage, irrigation etc.

I.2.3 FR8201653 « BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHONE »

La divagation de la rivière Ain, son pouvoir régénérant, tant morphologique que biologique, du milieu présentent un intérêt considérable pour le maintien de la variété des peuplements végétaux et animaux.

Le milieu aquatique présente deux types de faciès :

- eaux stagnantes ou presque comme celles des lônes, bras morts, mares (milieu lentique),
- eaux courantes comme celles de l'Ain, du Rhône, des lônes ou bras morts (milieu lotique).

Le milieu terrestre présente trois faciès principaux :

- les zones découvertes en bordure de l'Ain (plages de graviers, vasières),
- la forêt rivulaire proche de l'eau libre ou de la nappe phréatique (ripisylve),
- les landes et pelouses sèches plus ou moins arborées sur terrasses alluviales (brotteaux).

La juxtaposition de ces biotopes et leur qualité induisent une richesse biologique exceptionnelle : Lamproie de Planer, Chabot, Blageon, Lucane cerf-volant, Agrion de Mercure, Castor, Loutre..., mais aussi l'Ombre commun, une quarantaine de plantes remarquable, etc.

I.2.4 FR8201727 « L'ISLE CREMIEU »

Le site de l'Isle Crémieu est un site d'une très grande richesse écologique.

Ce réseau de petits plans d'eau et de zones humides associées héberge la population de tortue Cistude la plus importante de la région Rhône-Alpes. La Cistude d'Europe, bien qu'encore très présente en Europe, est l'espèce de reptiles qui a le plus régressé ces dernières années, notamment en Europe centrale, mais également en France. Les populations de Cistude présentes sur l'Isle Crémieu sont les plus importantes de toute la région Rhône-Alpes. Avec les populations de Camargue, ce sont les deux principaux noyaux du quart sud-est de la France.

L'Isle Crémieu constitue un bastion encore préservé pour le Triton crêté, espèce qui a beaucoup régressé partout en Isère comme en France.

En ce qui concerne les chiroptères, ce n'est pas tant l'importance des colonies (le nombre d'individus est en général assez faible) que la grande variété en termes d'espèces qui fait l'intérêt de ce site : 25 espèces de chauves-souris ont été observées sur l'Isle Crémieu, dont 9 d'intérêt communautaire. L'Isle Crémieu compte deux des rares colonies de reproduction connues en Isère de Vespertilion (ou Murin) à oreilles échanquées. Elles sont généralement en bâtiment, ce qui leur confère une grande fragilité.

Le Grand Murin est connu en reproduction sur un site en cavité, mais est par ailleurs régulièrement observés en hivernage dans des cavités de l'Isle Crémieu.

Les populations en région Rhône-Alpes du Petit Murin sont fragiles et localisées principalement en Ardèche, Drôme, Savoie et Isère (dont l'Isle Crémieu).

En Isère, la Barbastelle a été notée dans le Vercors, la Chartreuse et l'Isle Crémieu. Trois colonies de reproduction sont connues à ce jour dans le site, mais les prospections sont à poursuivre.

En Rhône-Alpes, les dernières populations de Rhinolophe euryale qui persistent sont très réduites et se limitent à quelques secteurs dans seulement trois départements, dont l'Isère (et notamment l'Isle Crémieu).

Les données de Loutre d'Europe restent rares, avec des individus probablement erratiques d'origine inconnue à ce jour. Il est à signaler par ailleurs que la population issue du massif central progresse fortement en Isère rhodanienne et pourrait atteindre le site rapidement.

Les milieux aquatiques les mieux préservés abritent la Lamproie de Planer, le Chabot, la Loche d'étang et le Blageon, poissons indicateurs d'une bonne qualité des eaux, ainsi que l'Ecrevisse à pieds blancs.

La France constitue l'extrême limite ouest de l'aire de répartition de la Leucorrhine à gros thorax. Cette libellule eurosibérienne (Europe moyenne et septentrionale) est présente seulement dans une vingtaine de départements français, dont l'Isère, et notamment l'Isle Crémieu (une seule station connue). Il est à noter la découverte de la Leucorrhine à front blanc sur un étang du site en 2013.

La variété des milieux forestiers, la présence de vieux arbres malgré un traitement souvent en taillis permettent d'héberger une importante population de Lucane cerf-volant et de manière anecdotique le Grand Capricorne.

Le cortège de prairies présente tous les gradients des plus humides au plus secs, abritant un cortège très riche de papillons : Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier ou Ecaïlle chinée.

L'Isle Crémieu présente un cortège floristique très riche.

Ce site compte une station d'Ache rampante sur les deux connues en région Rhône-Alpes de cette plante rarissime.

En raison de l'inclinaison générale vers le sud-est, assurant un ensoleillement important, de nombreuses prairies et pelouses sèches fauchées ou pâturées recèlent d'abondantes stations d'orchidées remarquables.

I.3. VULNERABILITE DES SITES

I.3.1 FR8201785 « PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE »

Au cours des dernières décennies, la biodiversité du site a beaucoup souffert du développement de certaines activités humaines : extractions de graviers, aménagement d'espaces de loisirs, construction de grandes infrastructures, agriculture et sylviculture intensives.

Depuis une dizaine d'années, les milieux naturels sont mieux préservés et ne subissent plus de destructions importantes.

Toutefois, la biodiversité est soumise à différentes pressions et perturbations, dont notamment :

- Perturbations du système hydraulique : baisse des nappes phréatiques (assèchements des milieux humides), réduction de l'effet régénérateur des crues etc. ;
- Forte fréquentation touristique : dérangement de la faune, dégradation de la végétation etc.

I.3.2 FR8201638 « MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE, DE JONS A ANTHON »

Différentes pressions et perturbations agissent sur les habitats et les espèces de cette zone, dont notamment :

- Atterrissement des Lônes ;
- Rejets industriels dans le milieu (Elf Atochem) ;
- Abaissement du niveau de la nappe par pompage ;
- Fermeture progressive des pelouses sèches avec l'installation de ligneux ;
- Problèmes des espèces introduites (végétales : topinambour, érable négundo, ambroisie etc. ; animale : ragondin).

De plus, la fréquentation du public peut être à l'origine de dégradations sur les habitats, voire de dérangements pour la faune.

I.3.3 FR8201653 « BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHONE »

Les pressions s'exerçant sur cette Natura 200 sont liées à des modifications hydrologiques ainsi que des pressions anthropiques. Il s'agit en effet de :

- la perte de la capacité de la rivière à régénérer d'elle-même les milieux alluviaux (dynamique fluviale), par un déficit de transport solide bloqué en amont par les barrages,
- l'enfoncement de la nappe phréatique, qui s'accompagne d'un assèchement des annexes fluviales, en lien avec l'enfoncement de la rivière et l'utilisation croissante de cette ressource pour les activités humaines,
- la fermeture progressive des pelouses sèches par embroussaillage en l'absence de gestion pastorale,
- la sur-fréquentation autour des zones de baignade et par les véhicules motorisés
- l'installation progressive d'espèces invasives en bord de rivière et forte pression du Grand cormoran sur les peuplements piscicoles.

I.3.4 FR8201727 « L'ISLE CREMIEU »

Le site de l'Isle Crémieu présente une grande vulnérabilité, due à différents facteurs. Les principales pressions anthropiques que subit le site sont les suivantes :

- Pressions sur les milieux aquatiques : captages des eaux souterraines et de surfaces, comblement et assèchements des zones humides ;
- Pression sur les habitats ouverts : abandon des systèmes pastoraux, augmentation des surfaces agricoles, fauches des prairies.

La fragmentation des habitats et des populations est également induite par les infrastructures linéaires et l'étalement urbain.

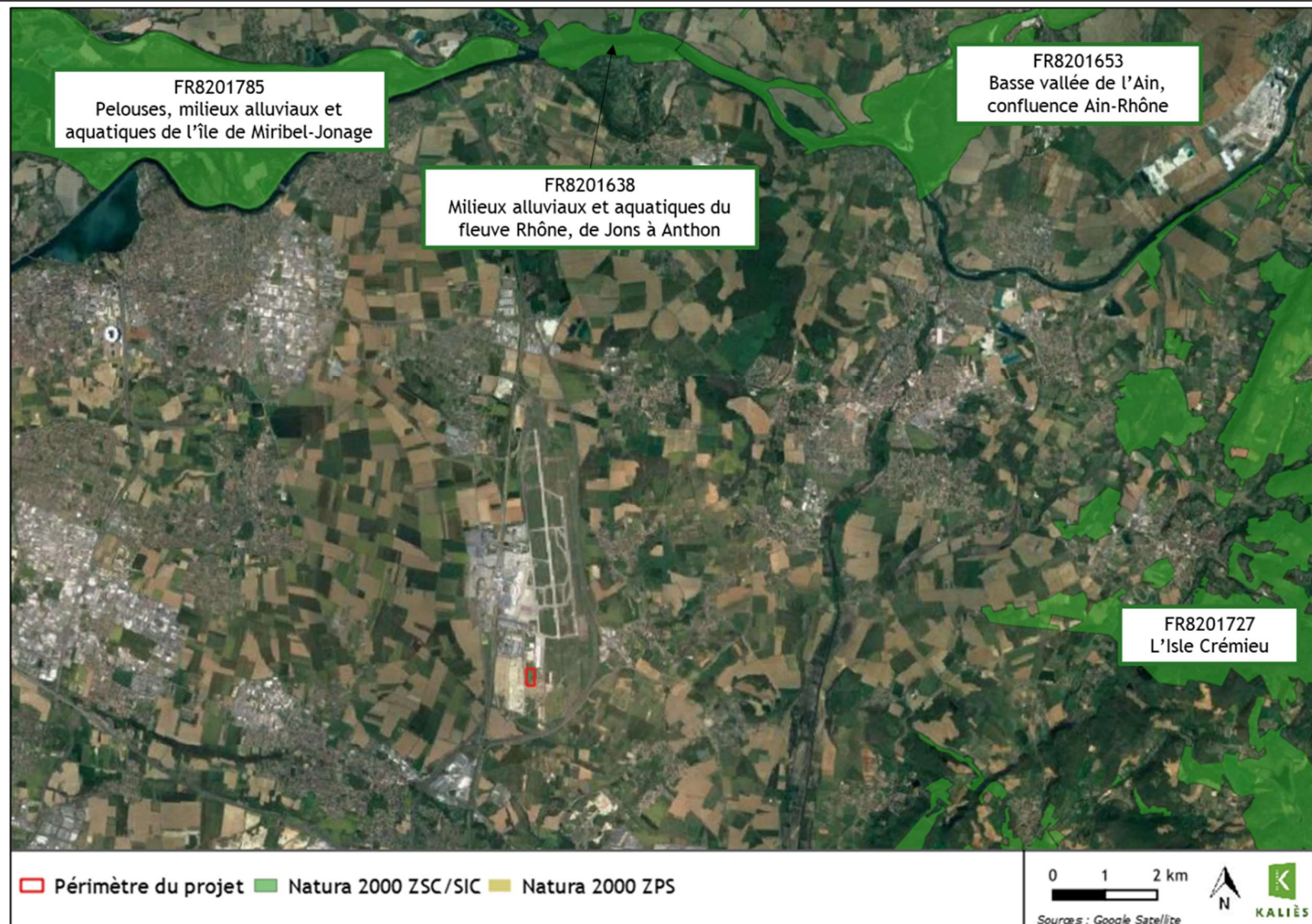


Figure 1. Localisation des sites Natura 2000

II. ANALYSE DES INCIDENCES INDIRECTES SUR LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE

II.1. INCIDENCES LIEES AUX REJETS AQUEUX

Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel (réseau superficiel ou souterrain) n'est réalisé pour l'exploitation du site.

Le projet génère des eaux telles que les eaux pluviales de toitures, les eaux pluviales de voiries, les eaux incendie, les eaux usées de type sanitaire.

Les eaux pluviales de toitures, considérées comme non polluées, sont infiltrées au droit de noues d'infiltration.

Les eaux pluviales de voirie lourdes, considérées comme potentiellement polluées, seront collectées par un réseau séparé et transiteront dans des bassins étanches, avant de rejoindre des noues d'infiltration. Un dispositif de traitement de type séparateur d'hydrocarbures sera installé avant infiltration, en aval de chaque bassins étanches.

Les bassins de rétention étanches, servant à tamponner les eaux pluviales de voiries lourdes, seront dimensionnés pour accueillir les eaux d'extinction incendie en cas de sinistre.

Des vannes de barrage automatiques et manuelles, placées entre les bassins étanches et les noues d'infiltration, seront asservies à la détection incendie et permettra de confiner les eaux d'extinction dans les bassins étanches, afin de prévenir toute pollution de l'environnement.

Les réseaux de récupération des eaux pluviales non polluées seront également équipés de vannes de barrage.

De plus, au regard de la distance séparant le site de la Natura 2000 objet de la présente étude, il n'existe pas de connexion hydraulique entre ces derniers.

II.2. INCIDENCES LIEES AU TRAFIC

Le trafic maximal attendu en phase exploitation est de 250 véhicules légers et de 160 véhicules lourds maximum. Ce trafic s'insèrera dans celui déjà important existant de l'ensemble de l'Aéroport de Lyon-St-Exupéry. A titre d'exemple, le trafic engendré par le projet (PL + VL) représentera environ 1,8 % du nombre moyen journalier de véhicules observés sur l'autoroute A432 (environ 23 000 véhicules/jour, données trafic 2019).

A noter que le présent projet consiste en une relocalisation des activités logistiques déjà existantes au sein de l'aéroport, et non d'une activité supplémentaire générant de nouveaux flux. Le projet d'entrepôt logistique en lien avec le fret aéronautique s'inscrit de plus dans le flux d'avion existant et ne sera pas générateur de vols supplémentaires.

Au regard des flux déjà existants au droit des axes à proximité du site, le projet n'aura pas d'impact significatif sur ce dernier et donc sur les zones Natura 2000.

II.3. INCIDENCES LIEES AUX REJETS ATMOSPHERIQUES

Les rejets atmosphériques liés à la phase de travaux correspondront aux poussières lors des terrassements et aux émissions des engins de chantier, tandis qu'en phase d'exploitation, les rejets atmosphériques correspondront à ceux du trafic des véhicules (légers et lourds).

Il est à noter que les émissions liées aux travaux seront gérées lors des phases de terrassement avec des systèmes de brumisation et/ou d'arrosage si besoin afin de limiter les envols de poussières.

Concernant les émissions en phase exploitation, elles seront exclusivement liées au trafic, autant en phase de construction que d'exploitation, ces dernières resteront mineures par rapport à l'actuel trafic lié à la fois à l'autoroute A432 mais aussi aux usagers de l'aéroport.

Comme présenté ci-avant, trafic maximal attendu en phase exploitation est de 250 véhicules légers et de 160 véhicules lourds maximum. Ce trafic s'insèrera dans celui déjà important existant de l'ensemble de l'Aéroport de Lyon-St-Exupéry. A titre d'exemple, le trafic engendré par le projet (PL + VL) représentera environ 1,8 % du nombre moyen journalier de véhicules observés sur l'autoroute A432 (environ 23 000 véhicules/jour, données trafic 2019).

Les rejets atmosphériques resteront mineurs par rapport aux émissions actuelles sans projet.

La distance séparant les deux sites est de plus très importante pour que le trafic est un impact sur la Natura 2000.

II.4. INCIDENCES LIEES AUX EMISSIONS SONORES

Le contexte sonore de la zone d'étude est très marqué par la présence du trafic aérien lié à l'Aéroport de Lyon-St-Exupéry, dans lequel le projet s'inscrit. En effet, la zone d'étude est incluse dans les plans d'exposition et des gênes sonores de l'aéroport, en zone C (Lden de 55 décibels).

Les émissions sonores engendrées par les activités correspondront essentiellement au trafic de véhicules légers et véhicules lourds. Pour rappel, le trafic maximal attendu en phase exploitation est de 250 véhicules légers et de 160 véhicules lourds maximum. Ce trafic s'insèrera dans celui déjà important existant de l'ensemble de l'Aéroport de Lyon-St-Exupéry. A titre d'exemple, le trafic engendré par le projet (PL + VL) représentera environ 1,8 % du nombre moyen journalier de véhicules observés sur l'autoroute A432 (environ 23 000 véhicules/jour, données trafic 2019).

Les nuisances sonores resteront mineures par rapport à l'actuelle ambiance sonore très marquée et ne sont pas susceptibles d'impacter les Natura 2000, au regard des distances qui le sépare de ces dernières.

III. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES SUR LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE

Au regard des distances séparant le site du projet des Natura 2000 étudiées, le projet n'aura pas d'incidences directes sur les espèces et/ou habitats de ces dernières.

Il n'y a pas de corridors biologiques ni autres interactions écologiques entre le site du projet et les sites Natura 2000. Des grandes infrastructures routières sont implantées entre l'aéroport et les sites Natura 2000. Il n'y a donc pas d'incidence directe sur les espèces résidentes de la zone Natura 2000.

Le projet n'occasionnant pas d'effet d'emprise ni de coupure sur les sites Natura 2000, il n'a pas d'incidence directe sur les habitats de la zone Natura 2000. Les habitats recensés au sein du site (prairies et cultures) ne correspondent pas aux habitats déterminants des zones Natura 2000 (majoritairement forêts, milieux alluviaux et zones humides).

IV. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Au regard des caractéristiques du projet et de son éloignement aux sites Natura 2000 les plus proches (plus de 7 km pour le site de « l'Isle Crémieu » FR8201727 et environ 12 km pour les trois autres sites), le projet n'aura aucune incidence indirecte (liée à son exploitation et à d'éventuels rejets) ni aucune incidence directe d'emprise, de coupure, de destruction ou de dérangement des habitats, de la faune et de la flore justifiant de la désignation du site.